République Française COMMUNE DE LES SALELLES

en exercice: 11	L'an deux mille vingt-trois et le trente-et-un août l'assemblée régulièrement convoquée le 31 août 2023, s'est réunie sous la présidence de
Présents : 8	<u>Sont présents:</u> Gérard ANDRE, Suzanne BADAROUX, Florence BARNINI, Pierre BONNEFILLE, Alessandre BOVE, Michel DUPUY, Lise MALZAC, Alain
<u>Votants:</u> 10	BERNON Représentés: Christine BOYER par Michel DUPUY, Clément GALTIER par Suzanne BADAROUX Excuses: Marion IMBERT Absents: Secrétaire de séance: Pierre BONNEFILLE

Objet: Approbation procès-verbal du 09 juin 2023 - DE 2023 035

Considérant la transmission et la prise de connaissance du procès-verbal rédigé de façon synthétique du vendredi 09 juin 2023,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le procès-verbal de la séance du 09 juin 2023.

Objet: Demande de subvention LEADER logement locatif - DE 2023 036

Madame le Maire rappelle que l'objectif principal de ce projet est de réhabiliter un bâtiment en pierres en logement locatif, situé à l'entrée du village, qui va contribuer à l'accueil de nouveaux arrivants, l'attractivité des Salelles et améliorer le cadre de vie.

Afin de mettre ces travaux en œuvre, la commune souhaite déposer une demande de subvention de fonds européens au titre du programme LEADER 2023-2027.

Dans ce contexte, le plan de financement proposé à l'appui de cette demande de subvention est le suivant :

Sources	Libellé	Montant HT	Taux
Fonds propres		48 136,21 €	20 %
Emprunts			
Sous-total autofinancement		48 136,21 €	20 %
Union européenne	LEADER	16 158,00 €	10 %
Etat DETR ou DSIL		80 788,00 €	50%
Etat autres (à préciser)			
Conseil Régional			
Conseil Départemental	FRAT	32 000,00 €	20 %

Fonds de concours CC ou CA		
Autres (à préciser)		
Sous-total subventions publiques*	128 946,00 €	80%
TOTAL HT	177 082,21 €	100%

^{*}dans la limite de 80%

Le conseil municipal après avoir délibéré:

ADOPTE l'opération logement locatif et les modalités de financement,

APPROUVE le plan de financement prévisionnel,

S'ENGAGE à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions, **AUTORISE** Madame le Maire à signer tout document relatif à cette opération.

Objet: Subvention au comité des fêtes - DE 2023 037

Le comité des fêtes LO PES DESCHALC DE LAS SALELAS dont le siège est aux Salelles a pour objet l'organisation de la fête du 15 août

Dans le cadre de son activité, il a sollicité auprès de la commune, une aide financière de 1500 euros en date du 09 juin 2023.

Au vu, de la demande, et compte tenu de la nature du projet qui présente un réel intérêt entrant dans les actions que la commune peut légalement aider il est proposé :

- d'accorder au comité des fêtes LO PES DESCHALC DE LAS SALELAS une subvention de 1500 euros pour la fête du 15 août. Cette dépense sera imputée au chapitre 65.
- éventuellement de signer avec l'association la convention ci-annexée précisant les conditions de mise en oeuvre de son activité
- d'autoriser Mme le maire à signer toutes pièces nécessaires.

Madame le Maire indique qu'il a été versé 1 000 € en 2023 et qu'exceptionnellement il sera versé 500 € de plus soit 2 000 € en 2024.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré :

ACCORDE au comité des fêtes LO PES DESCHALC DE LAS SALELAS une subvention de 1500 euros pour la fête du 15 août. Cette dépense sera imputée au chapitre 65.

AUTORISE Mme le Maire à effectuer le paiement de 500 € supplémentaires pour l'année 2024 soit 2 000 € au total.

AUTORISE Mme le maire à signer toutes pièces nécessaires et notamment la convention ci-annexée.

Portage et alimentation en eau

Le Département a mis à notre disposition un camion et un chauffeur puis la commune a fait appel à un transporteur privé. Le coût supporté par la commune sera estimé à la fin de ces portages. L'eau est prise depuis la commune d'Esclanèdes et la commune de Chanac. Pour information en 2022, la commune a payé 11 446 € TTC soit 9538,47 €HT et a reçu une aide de l'agence de l'eau de 4769 €.

Une réunion aura lieu le 29 Septembre à la Mairie de Chanac pour la présentation du rapport de l'hydrogéologue.

Travaux

Les travaux ont commencé à Chabannes, les réunions de chantier ont lieu tous les lundis matins. Les travaux du logement communal ne vont pas tarder à commencer.

Désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux

Le Conseil ne donne pas suite à la désignation d'un référent.

Groupement d'achat de tickets restaurant et document unique

Salelles consultera le CDG pour aider à la rédaction du document unique.

Madame le Maire consulte les communes de Chanac, Esclanèdes et Cultures pour établir un montant de participation de la commune aux titres restaurants proposés par le CDG. La mise en place du document unique est obligatoire pour toutes les communes. La maire des

Numérotation des rues

La mise en place des numéros des rues est obligatoire pour le 1er juin 2024. Madame le Maire va consulter le référent de la Poste.

Fête du pain

La fête du pain aura lieu le samedi 16 septembre 2023.

Le secrétaire de séance	Le président de séance
Monsieur Pierre BONNEFILLE	Madame le Maire Suzanne BADAROUX